



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE
Place de la Mairie
31350 BOULOGNE SUR GESSE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

Séance ordinaire de 20 heures 30

Etaient présents : BOUBEE Alain ; PERES Danièle ; PELOU Thierry ; BON Yves ; CAUBET Fabienne ; LECRU Gérard ; CADEAC- BIRMAN Hélène ; DESSACS Denis ; LEMER Viviane ; LAURENTIES Françoise ; BOUAS Aude; BORIES Stéphane ; BOSCH Hervé ; GEORG Béatrice ; SARRAUTE Philippe;

Etaient absents et excusés : ARIOLI Nicole

Etaient absents : ADOUE Jérôme ; MEDEVIELLE Pierre ; GILOT Fabienne ;

Présidence : M . ALAIN BOUBEE

Secrétaire : BON YVES

1 RESTAURANT LES ARCHES

Afin d'intégrer les dispositions de la loi Pinel, un nouveau bail commercial est établi pour ce fonds de commerce entre la commune, propriétaire des murs et le titulaire de l'activité de restauration.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'instauration d'un nouveau bail et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2 SDEHG - ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE 10 000 EUROS

Une nouvelle procédure destinée à pallier les travaux d'éclairage urgents est proposée à la collectivité. Une enveloppe de 10 000 euros annuelle permettra de surseoir à tous les travaux nécessitant une réactivité importante. Un compte rendu annuel sera effectué sur l'emploi partiel ou total de cette enveloppe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ladite procédure et autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs aux travaux correspondants à l'utilisation de cette enveloppe .

3 SDEHG – APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE – ENFOUISSEMENT – RUE DE LA GARE

Suite à la demande de la commune le SDEHG a réalisé l'avant-projet de l'enfouissement des réseaux, rue de la Gare. Cette demande s'inscrit dans le projet d'aménagement de ce secteur qui fera l'objet

Téléphone : 05.61.88.20.38 – Télécopie : 05.61.88.16.60

<http://www.ville-boulogne-sur-gesse.fr>

Email : contact@mairieboulogne.fr

d'une enquête publique au mois d'avril. Il en résulte que la part à la charge de la commune est de 38500 euros pour la partie télécommunication et 26229 euros pour la partie éclairage et électricité.

Une convention définira prochainement la prise en charge financière du Département sur ces montants financiers .

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire présenté et ses modalités financières.

4 TAXE DE SEJOUR – INFORMATION

Le conseil municipal prend acte de l'institution d'une taxe de séjour au réel sur le territoire de la communauté cœur et coteaux du Comminges dont Boulogne fait partie.

Cette taxe a été instituée avec effet au 1^{er} janvier 2018 pour les résidents occasionnels

Il précise à l'unanimité que les tarifs intéressant le village vacances et camping seront insérés dans la régie ad hoc.

5 CONVENTION RELATIVE A L ADHESION SERVICE RETRAITE – AVENANT

En 2014, la commune avait adhéré au service retraite auprès du CDG pour trois ans.

Un nouveau cadre partenarial très intéressant pourrait être envisagé le 1^{er} janvier 2019. Dans cette attente, il est proposé de proroger la convention d'une année. Les conditions financières du contrat demeurent inchangées.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant relatif à la convention du service retraite auprès du CDG 31

6 ARS – PROJET REGIONAL DE SANTE

Une procédure de consultation est organisée sur le projet régional de santé auprès des assemblées délibératives de l'ensemble des communes de la région occitanie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de celui-ci, donne à l'unanimité un avis favorable

7 FONDS DE CONCOURS POOL ROUTIER 2018

Le conseil communautaire de la 5C (Communauté de communes Cœur et Côteaux du Comminges) a décidé de généraliser la compétence voirie à l'ensemble du territoire. Il propose de financer 25% des travaux du pool et de solliciter les communes via l'attribution d'un fonds de concours sur le reste à charge des travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la communauté pour les travaux de voirie de l'année 2018 d'un montant de 8330 ,18 euros.

8 CONSULTATION – MARCHE DE REHABILITATION DES ECOLES – CHOIX DE LA PROCEDURE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le programme de travaux des bâtiments relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme, l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de consultation et autorise Monsieur le Maire à l'engager.

9 ECOLES- Participation exceptionnelle classes de découverte CM1/CM2

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1000 euros pour financer une classe de découverte prévue du 21 au 24 mai 2018 à Paris

Le Conseil Municipal , approuve à l'unanimité le versement à l'association de parents d'élèves de Boulogne sur Gesse , une subvention de 1000 euros.

10 NATURA 2000

Il est proposé d'approuver les termes de l'avenant visant à reconduire la commune en qualité de maître d'ouvrage d'animation du site Natura 2000

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette mesure et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

11 SUBVENTION – CONTRAT DE TERRITOIRE - MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire précise qu'il avait été projeté d'effectuer l'aménagement du Lac cette année. Cette opération était par ailleurs inscrite en contrat de territoire.

Il propose de substituer comme indiqué aux services du département lors de la dernière réunion à Saint-Gaudens sur ce dispositif, la réhabilitation du mur du cimetière compte tenu de l'urgence de ces travaux.

Monsieur le Maire précise que cette réhabilitation induirait une dépense de 86195 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le plan financement et l'inscription de ce dossier en contrat de territoire.

La séance a été levée à 22 heures 10

Le 28 mars 2018

**Alain BOUBEE,
Maire,**